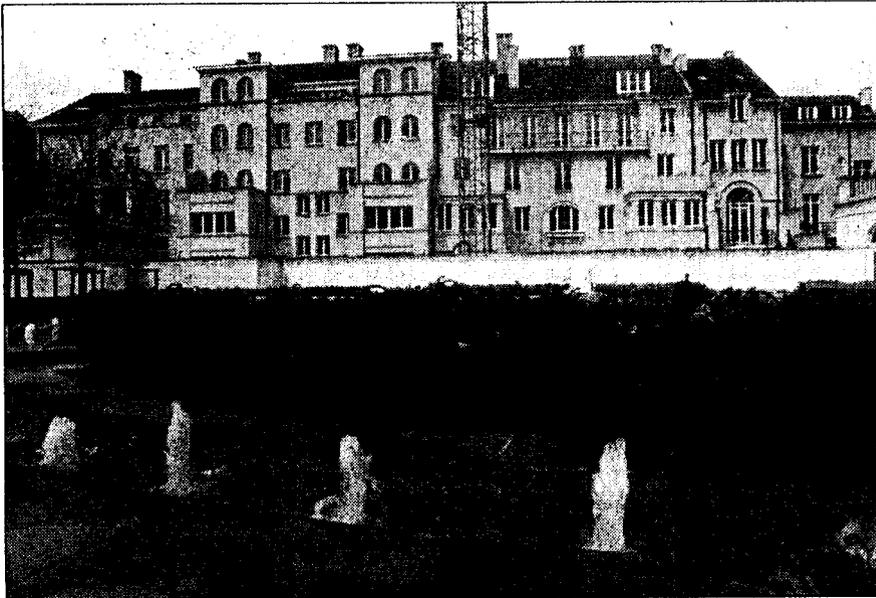


de Sur 241-01 99

LES ASSURANCES DÉCORTIQUÉES POSTE PAR POSTE

L'analyse bilantaire du secteur reflète diverses tendances du monde financier belge

Il s'agit au moins cinquante mille qui, en tant que professionnels de l'assurance, devraient être intéressés par le « Guide financier de l'assurance », l'ouvrage de Christian Jaumain, académicien, professeur à l'UCL et consultant (1). On y trouve en effet, soit globalisés pour l'ensemble du secteur, soit détaillés par compagnie, tous les chiffres révélateurs de la bonne (ou de la mauvaise) forme de l'assurance. A notre connaissance, et grâce à ce guide financier, l'assurance est la seule branche d'activité dont les données sont ainsi décortiquées pour chacune des entreprises qui le composent. Ce qui permet de comparer aisément les performances de telle ou telle compagnie avec celles de ses concurrentes ou celles de l'ensemble du secteur.



Le patrimoine immobilier des assureurs représente moins de 4 % du total de leurs placements.
Photo : Roger Milutin.

L'OBLIGATION DES OBLIGATIONS

Que retenir de l'édition 1994 de ce guide financier, qui repose sur les données de l'année 1992 ?

Première constatation, le bilan global du secteur a passé le cap des 2.000 milliards de francs : 2.072 milliards exactement pour le chiffre « officiel » de l'Office de contrôle des assurances et 2.012 milliards selon les données retravaillées du professeur Jaumain (voir article ci-dessous). La part essentielle du passif bilantaire, près des quatre cinquièmes, est constituée par ce qu'on appelle les « provisions techniques », c'est-à-dire, les dettes — actuelles ou futures — des compagnies envers les assurés. Les provisions techniques ont progressé en 1992 de 6 %. En revanche, les fonds propres, ou, en d'autres termes, les dettes des compagnies envers leurs actionnaires, stagnent au alentours de 13 %, et ce après avoir enregistré une croissance ininterrompue au cours des années 80. Un blocage qui est très certainement lié

à la baisse de la rentabilité dans le secteur.

Du côté de l'actif, ce qui doit retenir l'attention, ce sont évidemment les placements. Pour la plupart financiers (obligations et aussi immobiliers). Ces placements sont, pour l'assuré, la garantie que la compagnie est à même de couvrir les sinistres. Il s'agit donc que ces placements soient au moins égaux, et si possible supérieurs, aux provisions techniques. Les compagnies belges satisfont dans l'ensemble à cette exigence. Mais encore faut-il analyser, catégorie par catégorie, la solidité de ces placements. La catégorie la plus sûre, ce sont évidemment les obligations et, en particulier, les fonds d'Etat. Rassurez-vous, en 1992, les compagnies y avaient investi quelque 850 milliards de francs (près de la moitié de leurs placements, alors que le minimum légal est 15 %). Mais cela signifie aussi que les com-

panies d'assurances détiennent entre leurs mains un dixième de la dette publique.

En diminution constante, toujours sous la rubrique « placements », les crédits hypothécaires : ils représentaient 26,4 % des placements au début des années 80, ils n'en représentent plus, en 1992, que 17 %. Cette régression sensible ne fait en réalité que confirmer le rôle décroissant, pour ne pas dire marginal, des compagnies d'assurances dans le crédit immobilier, dont elles ne détiennent plus que 4 % des parts de marché.

Toujours à l'actif du bilan, mais en dehors du poste « placements », la rubrique « immobilisations financières », c'est-à-dire les participations des compagnies dans le capital d'autres sociétés. En augmentation ap-

préciable d'année en année, elles ont passé l'an dernier le cap des 200 milliards, à comparer par exemple avec le portefeuille de la Société générale de Belgique, dont la valeur atteint les 127 milliards de francs. Ce poids croissant des immobilisations financières traduit aussi bien le mouvement de concentration qui se poursuit dans le secteur des assurances que l'influence croissante des compagnies dans d'autres branches d'activité, comme, par exemple, le secteur bancaire. Et que sera-ce lorsque la reprise de la CGER par les AG aura été enregistrée !

UNE RENTABILITÉ À RESTAURER

Du bilan, passons aux comptes de résultats. Première observation : en augmentation de 6,1 %, le chiffre d'affaires — dénommé « primes et autres produits techniques » dans le jargon des assurances — a passé le cap des quatre cent trente milliards de francs belges, 433,8 milliards exactement. Leur contrepartie, c'est-à-dire les charges opérationnelles (les prestations en faveur des assurés, le personnel, la rémunération des courtiers et et des agents), s'élève, elle, à 563 milliards. Autrement dit, si les compagnies devaient se contenter des primes pour couvrir les sinistres, il y a longtemps qu'elles auraient dû mettre la clé sous le paillason. Heureusement pour elles, elles ont d'autres ressources qu'elles tirent de leur patrimoine, à savoir les produits financiers (143 milliards) et les plus-values lors de la réalisation d'actifs financiers et immobiliers (19 milliards).

C'est grâce à ces deux postes que le secteur parvient à dégager, dans son ensemble, un surplus de 12,6 milliards. Mais il s'agit là d'un bénéfice global. Il ne doit pas occulter le fait que, sur 276 compagnies opérant dans notre pays, 86 ont clôturé

l'exercice 1992 dans le rouge. Un pourcentage impressionnant qui cadre mal avec l'image de relative prospérité qui colle au secteur de l'assurance. Il est vrai qu'il y a deux ans le poids des tempêtes dévastatrices de 1990 se faisait encore lourdement sentir.

Une deuxième nuance est à apporter, qui atténue ce chiffre à première vue catastrophique : ces pertes sont affichées par les sociétés prises individuellement. Si on envisage les groupes (où l'on retrouve des compagnies vie très rentables, des compagnies non-vie qui le sont nettement moins et enfin des multibranches, etc.), les résultats de chacune des entités ont tendance à se compenser.

Au total cependant, la rentabilité du secteur (bénéfices/fonds propres) n'a pas de quoi enthousiasmer puisqu'elle dépassait à peine 5 %. Alors qu'un taux de 10 % est souvent cité comme une performance normale dans le secteur financier. On dépassait d'ailleurs fréquemment les 15 % dans les années 80.

C'est dire que les efforts des compagnies vont porter à la fois sur un accroissement des recettes (bonjour les augmentations de tarif) et sur une compression des coûts. Ce qui signifie aussi bien une sélectivité plus pointue des risques (les « mauvais » assurés n'ont qu'à bien se tenir) qu'une diminution des coûts opérationnels. C'est dans cette optique qu'il faut situer la baisse tendancielle de la rémunération des intermédiaires (courtiers et agents) ainsi que la réduction des coûts salariaux. Ce dernier aspect est plus nouveau, mais il est très perceptible depuis deux ans. En moyenne, les frais de personnel ne représentaient plus en 1992 que 14,2 % du chiffre d'affaires et beaucoup de spécialistes, qui comparent les performances belges et étrangères sur ce plan, estiment que les compagnies opérant en Belgique doivent encore accomplir un sérieux effort pour se rapprocher des normes internationales. Autrement dit, ce n'est pas le secteur de l'assurance qui contribuera à la relance de l'emploi.

MARC CHARLET

(1) « Guide financier de l'assurance », édition 1994, 410 p., publié par Kluwer Editorial.

Quand la transparence fait défaut

Comme toutes les sociétés, les compagnies d'assurances sont tenues de déposer leurs comptes annuels auprès de la Centrale des bilans de la Banque Nationale. Mais cette obligation n'incombe vraiment qu'à celles qui ont le statut de société de droit belge. Et non pas les sucursales « belges » de sociétés de droit étranger. Et celles-ci sont particulièrement nombreuses dans notre pays : 98 à la fin de l'an dernier, sur un total de 266 compagnies opérant en Belgique. Certes, la plupart de ces sucursales n'hésitent pas à rendre publics les comptes relatifs aux activités qu'elles déploient chez nous. Mais il en est certaines que, visiblement, cet effort de transparence dérange. Soit qu'elles se refusent à communiquer lesdits comptes, soit qu'elles fournissent des données incomplètes et en tout cas insuffisantes pour permettre une comparaison avec leurs principales concurrentes ou avec l'ensemble du secteur. Une attitude éminemment regrettable puis-

que, comme toute activité financière, l'assurance repose sur la confiance (des assurés, des courtiers, des analystes, etc.) et comment parler de confiance, notamment quand il s'agit de la solvabilité d'une société, si la transparence fait défaut ?

Les défaillances suspectes de ces quelques compagnies expliquent que l'étude du professeur Jaumain ne porte pas sur la totalité du secteur. Elles n'entachent cependant pas sa fiabilité dans la mesure où les compagnies analysées représentent 95 % des encaissements. C'est dire que les conclusions de ses « radioscopies » gardent toute leur pertinence. Elles la gardent d'autant plus que le Guide financier de l'assurance se fonde non pas sur les données brutes contenues dans les comptes annuels, mais sur des bilans et des comptes de résultats restructurés, retravaillés de manière à déboucher sur une analyse financière plus pointue.

M. Ct

ELECTIONS SOCIALES 1995

MOVE ON Formation propose le jeudi 6 octobre 1994 une journée d'étude consacrée à la préparation et au déroulement des élections sociales 1995, sous la présidence de Thierry CLAEYS, Avocat.

Rens. : tél. 245.57.38 - Fax : 411.43.95. 570979 255